



Conseil économique et social

Distr. générale
20 avril 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

La situation économique et sociale dans le monde 2014-2015 : les enseignements pour l'après-2015 des objectifs du Millénaire pour le développement

Aperçu général*

Résumé

Alors que l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement approche et que les dirigeants du monde entier doivent adopter le programme de développement pour l'après-2015, ainsi que les objectifs de développement durable, dans la deuxième moitié de l'année 2015, l'étude intitulée *La situation économique et sociale dans le monde 2014-2015* propose une analyse des politiques et stratégies générales adoptées et suivies aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire, en vue d'en tirer les enseignements nécessaires dans la perspective de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

L'étude se fonde sur un cadre analytique multidimensionnel pour recenser les enseignements tirés de la réalisation des objectifs du Millénaire en ce qui concerne les politiques économiques, sociales et environnementales, l'adoption à l'échelle nationale d'objectifs mondiaux, la gouvernance et les institutions, la paix et la stabilité, la coopération mondiale visant à réaliser les objectifs de développement et l'élaboration de données.

Il ressort de l'étude que l'adoption à l'échelle nationale par les gouvernements d'objectifs mondiaux de développement constitue une première étape importante de leur réalisation et nécessite des décisions des dirigeants politiques, des modifications

* Le présent aperçu général est un résumé des principales conclusions et des analyses détaillées, assorties de références, qui sont présentées dans les six chapitres de l'étude intitulée *La situation économique et sociale dans le monde 2014-2015*.



des dispositions législatives, des consultations avec les parties prenantes et une action de sensibilisation, ainsi que l'intégration des objectifs mondiaux dans les plans et budgets nationaux et infranationaux. Le système des Nations Unies peut jouer un rôle décisif à cet égard en aidant les États Membres à ces différents stades.

Diverses politiques économiques, sociales et environnementales se sont avérées cruciales pour la réalisation des objectifs du Millénaire, soit par leurs effets directs sur des objectifs et cibles précis, soit par leurs effets indirects sur l'instauration des conditions nécessaires à la réalisation de tels objectifs et cibles. Certaines de ces politiques devront à l'avenir être adaptées à la portée beaucoup plus vaste des objectifs de développement durable. L'un des grands défis à relever consistera à les intégrer, afin de progresser de manière équilibrée selon les trois dimensions du développement durable.

Une bonne gouvernance, des institutions efficaces, la paix et la stabilité sont à la fois des moteurs et des résultats du développement et la prise en compte de cette interdépendance sera de la plus haute importance dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Enfin et surtout, diverses formes de partenariat mondial devront être renforcées pour que les objectifs de développement durable puissent être atteints. Il nous faudra avant tout rester fidèles à « l'esprit des objectifs du Millénaire », qui consiste à unir nos efforts aux fins de la réalisation d'objectifs de développement communs.

Introduction

L'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement à l'aube du XXI^e siècle a été l'une des plus importantes initiatives de l'Organisation des Nations Unies. Elle a permis de renforcer la corrélation qui existe entre les valeurs et principes fondamentaux de l'ONU et les activités menées par les États Membres en faveur du développement et a conforté le rôle de premier plan de l'ONU dans le domaine du développement mondial, aussi bien sur le plan théorique que pratique. Alors que la période de référence des objectifs du Millénaire s'achève en 2015, la communauté internationale s'apprête à adopter le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable.

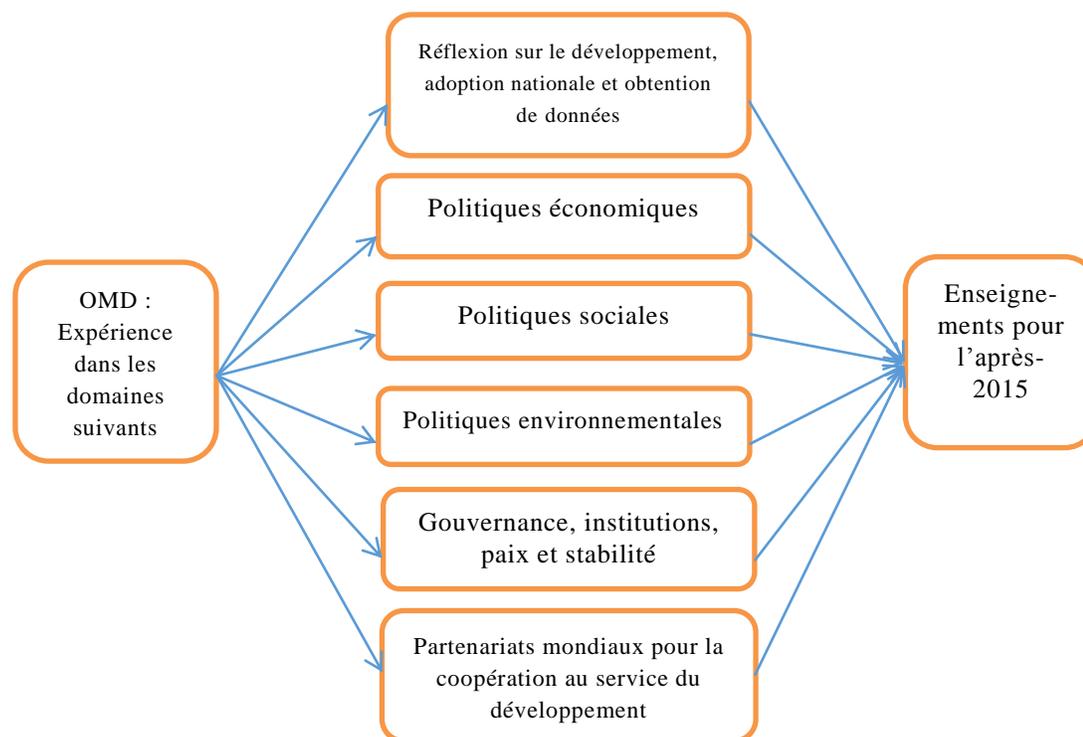
Fixer des objectifs ambitieux n'est cependant qu'un début : il faut, pour atteindre ces objectifs, disposer de politiques et stratégies adéquatement conçues et mises en œuvre. *La situation économique et sociale dans le monde 2014-2015* a pour objet de dresser le bilan des politiques et stratégies suivies pour mettre en œuvre les objectifs du Millénaire et d'en tirer des enseignements susceptibles d'aider les États Membres à réaliser les objectifs de développement durable. Il ne s'agit cependant pas de prescrire un ensemble complet de politiques à adopter pour l'après 2015. Ces politiques ne peuvent être définies que par les États Membres eux-mêmes, compte tenu du contexte qui leur est propre.

Grâce à l'action concertée menée aux niveaux international et national, d'importants progrès ont été accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement¹. Les cibles relatives à la réduction de la pauvreté et aux sources d'eau améliorées ont par exemple été toutes deux atteintes à l'échelle mondiale cinq ans avant l'échéance fixée. Des avancées considérables ont également été obtenues dans le domaine de l'enseignement primaire, ainsi que dans la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose. Des retards subsistent cependant dans la réalisation des cibles relatives à la réduction de la faim et de la mortalité maternelle et infantile, à l'égalité des sexes et à la viabilité de l'environnement. La mise en place d'un partenariat mondial n'a pas non plus avancé autant que souhaité – loin s'en faut – en particulier en ce qui concerne l'aide publique au développement. En outre, les progrès ont été inégaux tant entre les pays qu'entre différentes catégories de la population et différentes régions au sein d'un même pays.

Les objectifs du Millénaire pour le développement ayant eu des effets multidimensionnels qui se sont manifestés en plusieurs étapes, la présente étude suit un cadre analytique multidimensionnel, indiqué à la figure O.1. Ce cadre permet d'inscrire dans un contexte plus général l'examen des diverses dimensions de l'expérience acquise dans le cadre des objectifs du Millénaire et les enseignements à en tirer pour l'après-2015.

¹ On trouvera dans le *Rapport de 2015 sur les objectifs du Millénaire pour le développement* les données officielles relatives à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Figure O.1
Cadre analytique multidimensionnel retenu pour examiner l'expérience acquise dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et en tirer des enseignements



Source : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.

Enseignements à tirer de l'adoption des objectifs du Millénaire

La mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement a débuté par leur adoption par les gouvernements, lors d'un processus qui a fait intervenir des décisions de dirigeants politiques, la modification de dispositions législatives, des consultations avec les parties prenantes et une œuvre de sensibilisation et l'intégration des objectifs dans les plans et budgets nationaux et infranationaux. En adoptant les objectifs à l'échelle nationale, beaucoup de pays les ont également adaptés dans une certaine mesure à leur situation, en y ajoutant des objectifs et des cibles, en les assortissant de différentes échéances ou en les hiérarchisant différemment. Bon nombre de pays ont intégré les objectifs du Millénaire dans leur vision d'avenir, leurs stratégies et leurs plans nationaux.

L'expérience acquise dans le cadre des objectifs du Millénaire témoigne de l'importance de permettre aux pays d'adapter des objectifs mondiaux à leur propre situation. Cette adaptation doit cependant s'inscrire dans un cadre mondial clairement défini, afin que les résultats obtenus puissent être évalués et comparés

d'un pays à l'autre et la réalisation des objectifs mondiaux, qui est la somme des progrès accomplis sur le plan national, garantie.

Diverses initiatives de l'ONU ont contribué pour beaucoup à promouvoir les activités nationales visant à réaliser les objectifs du Millénaire. On citera par exemple le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, la publication des Rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui visaient à évaluer les progrès réalisés; la tenue de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, Mexique, 2002), du Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, Afrique du Sud, 2002) et du Sommet mondial de 2005 (dans le prolongement du Sommet du Millénaire); la publication du rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la tenue en 2010 de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, au cours de laquelle l'engagement a été pris d'accélérer la réalisation des objectifs. Sur le plan horizontal, les organisations régionales, notamment les commissions régionales, ont pris d'importantes initiatives en vue de promouvoir les activités menées en faveur des objectifs par les gouvernements des pays de leur région respective. Sur le plan vertical, de nombreuses institutions spécialisées et organisations internationales ont entrepris des projets dans leur domaine d'action respectif, y compris la mise en place de plusieurs fonds spéciaux.

Enseignements relatifs aux politiques économiques

Les politiques économiques ont généralement influé sur la réalisation des objectifs du Millénaire en ayant des effets de portée plus générale sur l'efficacité, l'équité et la stabilité globales de l'économie. Il est apparu – et c'est là l'un des enseignements essentiels – que ces politiques devaient contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire en favorisant un mode de croissance soutenue, partagée et équitable. Cependant, en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable pour l'après-2015, ce mode de croissance doit également être *viable* sur le plan environnemental.

Politiques de croissance soutenue

Les politiques visant à promouvoir d'importants investissements dans les capacités productives, améliorer le capital humain et faciliter l'innovation technologique constituent des conditions essentielles d'une croissance soutenue. Les pouvoirs publics ont un rôle de premier plan à jouer en investissant dans l'infrastructure. Les partenariats entre secteur public et secteur privé peuvent certes permettre d'accroître les investissements dans ce domaine mais il faut que les conditions et la réglementation relatives au partage des risques et des bénéfices soient bien établies. Les politiques en faveur de l'éducation et la santé sont primordiales pour améliorer le capital humain, les économies en phase de croissance soutenue consacrant généralement à ces secteurs au moins 7 % ou 8 % de leur produit intérieur brut (PIB). Des politiques adéquates en matière d'industrie, de commerce et d'investissements peuvent faciliter l'innovation technologique, qui permet ensuite d'accroître la productivité à la fois du capital et du travail et par

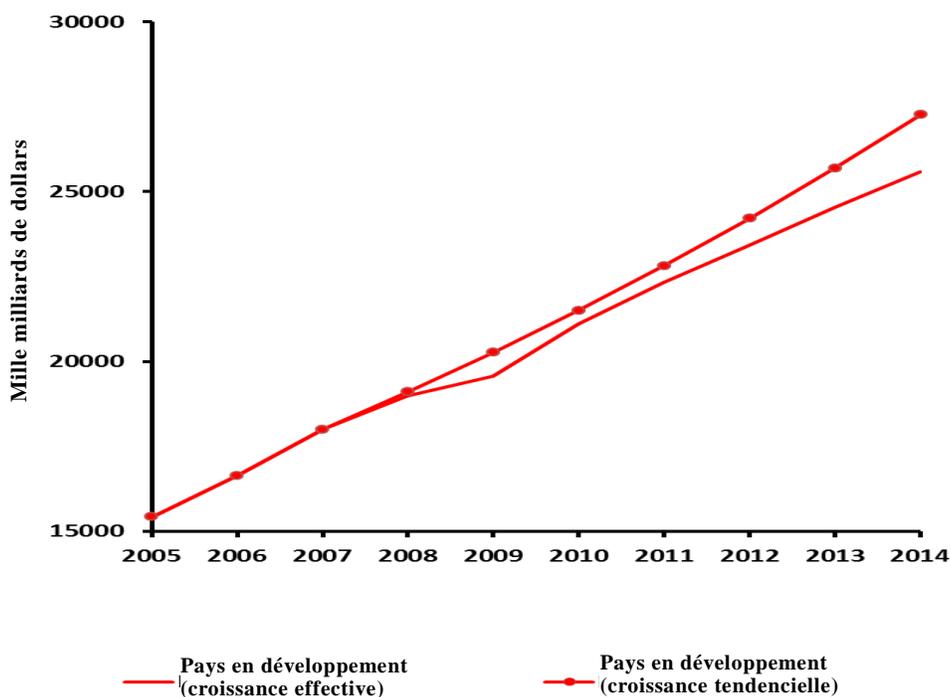
conséquent de créer de la croissance, au moyen des ressources et des facteurs de productivité existants.

Les politiques macroéconomiques visant à maintenir une stabilité macroéconomique globale sont également essentielles à une croissance soutenue. Dans la plupart des pays en développement, la stabilité macro-économique s'est améliorée pendant la période de référence des objectifs du Millénaire, par rapport aux années 1990 : la croissance moyenne du PIB a été beaucoup plus élevée et marquée par de moindres fluctuations; l'inflation a considérablement baissé et l'équilibre budgétaire et la dette publique se sont améliorés.

La crise financière mondiale de 2008 a toutefois considérablement perturbé la croissance économique de nombreux pays en développement et a sapé les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire. Même en 2014, le produit total des pays en développement demeure nettement inférieur à ce qu'il aurait été si la tendance observée avant la crise s'était poursuivie, l'écart cumulé (de 2008 à 2014) s'élevant à 1,7 mille milliards de dollars pour le PIB de l'ensemble de ces pays (voir fig. O.2). Cet écart est d'environ 250 milliards de dollars (12,7 %) pour l'Afrique, soit l'équivalent du montant total des flux d'aide publique au développement en direction de cette région pendant la même période.

Figure O.2

Écart de PIB dans les pays en développement à la suite de la crise financière mondiale



Source : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.

Le maintien de la stabilité macroéconomique générale nécessite des politiques efficaces dans trois domaines. Par leurs effets conjugués, ces politiques devraient permettre : a) d'assurer l'équilibre structurel de l'économie nationale et d'éviter une inflation élevée et croissante, un endettement public et privé non viable, des cycles d'expansion et de régression des investissements et un taux de chômage élevé; b) d'atténuer les effets des chocs extérieurs dus aux fluctuations excessives des flux de capitaux, du cours international des produits primaires et des taux de change; c) prévenir la réapparition fréquente des crises financières internationales de portée mondiale.

En ce qui concerne les politiques monétaires, bon nombre de banques centrales des pays en développement ont, outre le maintien d'un taux d'inflation relativement bas et stable, assorti leurs politiques d'objectifs tels que le plein emploi et la stabilité des taux de change. Les instruments et objectifs des politiques monétaires d'une économie donnée doivent être adaptés au stade de développement de son système bancaire et financier et au contexte économique qui lui est propre.

Au cours de la période de référence des objectifs du Millénaire, les pays en développement ont été de plus en plus nombreux à privilégier les politiques anticycliques et non plus les politiques procycliques, en adoptant plusieurs mesures importantes, dont des cadres de dépenses à moyen terme assortis d'une règle budgétaire et des fonds de stabilisation. Cependant, les pays les moins avancés et autres pays à faible revenu sont toujours peu à même d'adopter des politiques budgétaires anticycliques.

Les fonds de stabilisation se sont avérés être un outil important pour atténuer les effets des fluctuations du cours des produits de base. En outre, les mesures de gestion du compte de capital peuvent dans une certaine mesure juguler les fluctuations des flux de capitaux à court terme. Plus généralement, décider à quel moment et comment libéraliser leur compte de capital et leur compte financier demeure pour de nombreux pays en développement un enjeu décisif de leur politique. Les pays qui connaissent une croissance soutenue, comme la Chine, font preuve de prudence à cet égard et libéralisent lentement leur compte de capital.

La coordination et les réformes des politiques internationales opérées au sein du système monétaire international et des institutions financières internationales contribuent pour beaucoup à assurer aux pays en développement un contexte économique international stable.

Politiques favorables à une croissance partagée et équitable

Le produit du travail étant la principale source de revenus pour les personnes vivant dans la pauvreté, l'emploi et des salaires décent sont les deux conditions essentielles à satisfaire pour parvenir à une croissance partagée. Instaurer des conditions plus propices aux entreprises et soutenir les petites et moyennes entreprises peut avoir pour effet d'augmenter la demande de main-d'œuvre. Du côté de l'offre, les politiques visant à promouvoir l'éducation et la formation sont vitales pour l'amélioration des perspectives d'emploi et des revenus des travailleurs.

À long terme, l'augmentation du produit du travail dépend de la croissance à la fois de l'emploi et de la productivité de la main-d'œuvre. Les politiques de transformation structurelle de l'économie contribuent de manière décisive à la

hausse de la productivité de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie. L'agriculture et les services non-agricoles informels constituent les secteurs les plus à même de réduire la pauvreté. Viennent ensuite le bâtiment et le secteur manufacturier faisant appel à une main-d'œuvre peu qualifiée. En revanche, la croissance de secteurs nécessitant moins de main-d'œuvre, tels que les industries extractives, contribue nettement moins à la réduction de la pauvreté.

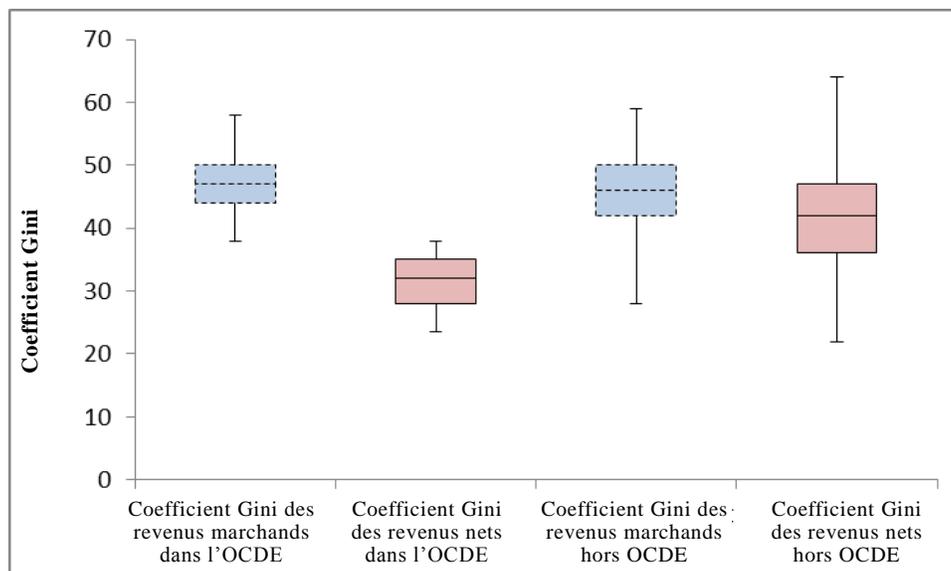
Au cours de la période de référence des objectifs du Millénaire, l'égalité des sexes – et d'autres formes d'égalité – ont progressé dans certains pays mais d'importantes disparités subsistent entre différents groupes en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi et aux services financiers. En outre, les inégalités en matière de revenus et de richesses se sont considérablement creusées dans un grand nombre de pays.

Parmi les politiques visant à égaliser les chances des individus, indépendamment de leur appartenance à tel ou tel groupe, figurent celles qui mettent l'accent sur le développement du jeune enfant, la quantité et la qualité de l'enseignement, l'acquisition de compétences, la sécurité sociale, la santé, l'accès aux capitaux et aux terres, le système judiciaire, l'accès à l'infrastructure et aux services publics et l'accès à l'emploi et aux marchés. Accroître l'accès des femmes à l'emploi peut par exemple se traduire par une croissance plus équitable et mieux partagée. Les politiques en faveur de l'autonomisation des femmes consistent notamment à améliorer l'éducation et la formation, à rendre la fiscalité plus équitable et à promouvoir le rôle des hommes en ce qui concerne les soins à dispenser, selon le principe de l'équité des sexes.

Si l'amélioration de l'égalité d'accès aux capitaux et aux terres contribue également pour beaucoup à une croissance plus équitable, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques s'avèrent plus difficiles dans ce domaine. Remédier à la répartition inégale des terres peut par exemple avoir de profonds effets positifs sur l'équité sociale et l'efficacité économique mais dans de nombreux pays la mise en œuvre de réformes foncières se heurte à d'importants obstacles.

Les inégalités peuvent également être réduites au moyen d'une fiscalité progressive et de transferts. Comme le montre la figure O.3, dans les pays développés, les politiques de redistribution permettent de réduire considérablement les inégalités de revenus. En comparaison, dans les pays en développement, de telles politiques ont encore très peu d'effets en raison de la faible capacité budgétaire des gouvernements.

Figure O.3
**Effets des politiques de redistribution dans les pays membres
 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
 et les autres pays (2000-2010)**



Source : Jonathan David Ostry, Andrew Berg et Charalambos G. Tsangarides, « Redistribution, inequality, and growth », IMF Staff Discussion Note, n° 14/02 (Washington, Fonds monétaire international, février 2014).

Les filets de protection sociale et les dispositifs de protection sociale minimale contribuent également pour beaucoup à favoriser une croissance partagée et équitable (les politiques sociales sont examinées plus en détail ci-après).

Adapter le mode de croissance des objectifs du Millénaire aux objectifs de développement durable

Le mode de croissance général observé pendant la période de référence des objectifs du Millénaire n'est pas viable. La croissance par habitant du PIB s'est par exemple accompagnée d'une hausse des émissions de dioxyde de carbone, qui constitue la principale cause du réchauffement climatique mondial. Il existe dans de nombreux pays en développement une corrélation positive entre la croissance économique et ces émissions. Même dans les pays développés, les émissions augmentent quand le taux de croissance dépasse un certain seuil. Plus généralement, dans de nombreux pays en développement, les problèmes de viabilité environnementale, tels que l'épuisement des ressources, la dégradation des écosystèmes et les changements climatiques, sapent les progrès accomplis au prix de nombreux efforts dans les domaines économique et social. En outre, les individus à faible revenu risquent souvent d'être le plus durement touchés par les effets de la dégradation de l'environnement.

Il faut donc transformer cette croissance *soutenue*, partagée et équitable en une croissance *durable*, partagée et équitable. Une croissance *durable* est une croissance qui s'effectue à un rythme dynamique et stable sans toutefois compromettre la viabilité de l'environnement pour les générations à venir.

Pour effectuer cette transformation, une étape importante consiste à comptabiliser la valeur intégrale des ressources de l'environnement dans l'évaluation de la richesse nationale. Il convient de perfectionner le Système de comptabilité environnementale et économique de 2012, adopté par la Commission de statistique dans sa décision 43/105 (voir E/2012/24, chap. I.B), et d'en généraliser l'usage. Deuxièmement, la valeur marchande de nombreux biens et services environnementaux a tendance à être considérablement sous-évaluée car ceux-ci relèvent de la catégorie des « biens publics » et sont soumis à d'importants facteurs externes. Les pouvoirs publics doivent donc remédier à ces distorsions de prix au moyen de dispositions fiscales et réglementaires, de façon à inciter les entreprises et les consommateurs à renoncer aux modes actuels de production et de consommation, qui ne sont pas viables. Troisièmement, il importe tout autant de mettre en place des institutions efficaces et équitables qui protègent l'environnement sans exclusive. Ces différentes mesures pourraient contribuer à faire en sorte que de nombreuses politiques économiques favorisent désormais une croissance durable, partagée et équitable et non plus une croissance soutenue, partagée et équitable.

Enseignements relatifs aux politiques sociales

Les politiques sociales englobent un vaste ensemble d'interventions des pouvoirs publics visant à réduire la pauvreté et à améliorer l'égalité entre différents groupes dans des domaines tels que la santé, l'éducation, les services sociaux et l'emploi. Il peut s'agir non seulement de mesures budgétaires mais également de dispositions législatives et de mesures de protection des droits. Il importe d'assurer la coordination et la cohérence des politiques économiques et sociales, dont le champ d'action se recoupe en partie.

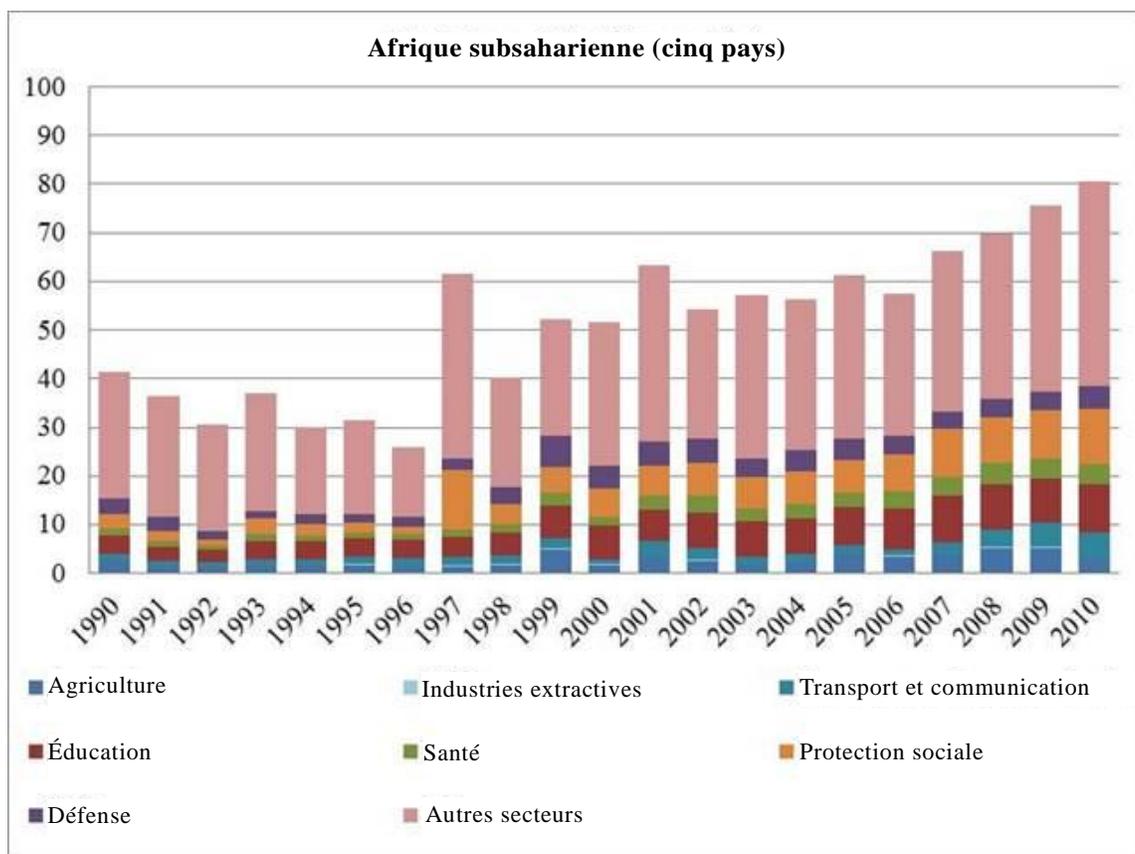
Un sous-ensemble de politiques sociales, que l'on désigne généralement sous l'appellation de politiques de protection sociale, vise à garantir à tous – en particulier aux personnes au chômage ou très faiblement rémunérées, aux personnes qui ne sont pas en mesure de travailler pour des raisons de santé ou d'autres facteurs et aux personnes âgées – un niveau de vie minimal acceptable. Dans les pays développés, les politiques de protection sociale sont généralement contributives, ce qui signifie que les bénéficiaires ont contribué en partie ou intégralement à leur financement. Ce n'est généralement pas le cas dans les pays en développement, bien que les salariés du secteur structuré y bénéficient souvent également de régimes contributifs.

Augmentation des dépenses sociales pendant la période de référence des objectifs du Millénaire

La plus grande importance accordée aux politiques sociales pendant la période de référence des objectifs du Millénaire s'est manifestée par une augmentation des dépenses consacrées à la protection sociale, à l'éducation et à la santé. Par exemple, dans un groupe de pays d'Afrique subsaharienne, la part cumulée de ces trois secteurs dans l'ensemble des dépenses publiques est passée de 28,4 % en 2000 à 31,4 % en 2010 (fig. O.4).

Figure O.4
Répartition par secteur des dépenses publiques pendant la période de référence des objectifs du Millénaire dans un groupe de pays d'Afrique subsaharienne^a

(En milliards de dollars de 2005)



Source : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, d'après des données provenant des statistiques sur les dépenses publiques pour le développement économique de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.

^a Ce groupe se compose de l'Éthiopie, du Kenya, de Maurice, du Nigéria et de l'Ouganda, pays pour lesquels on dispose de données complètes pour toute la période considérée.

Les dépenses locales du secteur privé ont également augmenté. Et surtout, une partie de l'aide extérieure accordée au secteur social a transité par des voies autres que le budget national, par exemple par l'intermédiaire de fonds de santé verticaux. Le montant total des dépenses consacrées aux secteurs sociaux a donc été supérieur aux chiffres cités à la figure O.4.

Cette augmentation des dépenses a permis aux pouvoirs publics d'intervenir à la fois du côté de l'offre et du côté de la demande. Cependant, certains programmes de protection sociale, par exemple ceux qui exigent des bénéficiaires de prestations qu'ils travaillent, peuvent avoir des effets positifs sur la demande (en entraînant une hausse de la demande d'aliments, d'éducation et de soins de santé) aussi bien que sur l'offre (dans le cas par exemple d'un projet qui consiste à construire un établissement scolaire local).

Réduire la pauvreté et la faim

Les politiques économiques en faveur de l'emploi et des revenus ont contribué pour beaucoup à réduire la pauvreté, ainsi que cela a été expliqué. Diverses autres politiques de protection sociale ont cependant aussi joué un rôle important et ont souvent également concouru, directement ou indirectement, à la réalisation d'objectifs relatifs à l'éducation, la santé et l'environnement.

Les transferts en espèces, conditionnels ou non, ont eu une fonction particulièrement importante parmi les politiques de protection sociale. Les bénéficiaires de transferts en espèces conditionnels sont tenus de s'acquitter de certaines obligations – par exemple envoyer leurs enfants à l'école ou se rendre dans un centre de soins de santé – ce qui permet de réaliser plusieurs objectifs du Millénaire à la fois. Parmi les autres politiques sociales de réduction de la pauvreté figurent les subventions, les transferts en nature et les programmes susmentionnés d'octroi de prestations en échange de travail.

Il ressort de l'expérience acquise dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire que le type de politique de protection sociale le mieux adapté à un pays donné dépend du stade de développement auquel il se trouve. À cet égard, les pays à faible revenu ont en général jugé plus utiles les transferts en espèces non conditionnels tandis que de nombreux pays à revenu intermédiaire ont préféré les transferts en espèces assortis de conditions.

Malgré leurs effets positifs, les transferts conditionnels et autres mesures de protection sociale non contributives présentent certains problèmes, ayant par exemple trait à leur viabilité sur le plan financier, à leur efficacité et aux risques de créer une dépendance perpétuelle. Cependant, les dépenses de protection sociale représentant pour l'instant une faible part du montant total des dépenses publiques dans la plupart des pays en développement (14,2 % en moyenne en 2010 dans les cinq pays d'Afrique subsaharienne dont les données sont présentées à la figure O.4), la question de la viabilité financière ne revêt pas encore une grande importance. De fait, le passage de transferts en espèces non conditionnels à des transferts conditionnels s'explique notamment par la volonté d'éviter le risque de dépendance perpétuelle en aidant les bénéficiaires à acquérir du « capital humain » et à faire leur entrée sur le marché du travail, afin qu'ils n'aient plus besoin à terme de transferts non contributifs. L'augmentation progressive du nombre de bénéficiaires de prestations contributives par rapport au nombre de bénéficiaires de prestations non contributives permettra de mettre en place un système de protection sociale universelle principalement fondé sur des régimes contributifs. En outre, l'accroissement du capital humain devrait conduire, quoique avec un certain décalage, à une plus grande production, ce qui témoigne de l'effet productif des politiques sociales. Une planification à long terme adéquate permet ainsi de remédier au problème de la viabilité financière.

À l'avenir, plusieurs mesures devraient permettre d'accroître l'efficacité des programmes de protection sociale. Par exemple, le regroupement en un seul plan de divers programmes sociaux de lutte contre la pauvreté peut contribuer à harmoniser les méthodes suivies, à réduire les recouvrements et à éviter la fraude. Mettre l'accent sur la famille au lieu de l'individu permet d'éliminer le chevauchement d'activités, en mettant à profit les complémentarités des programmes visant différents membres d'une même famille. Créer en ligne une liste de bénéficiaires

pouvant être identifiés par des moyens biométriques permet de vérifier que les personnes qui reçoivent des prestations y ont bien droit. Dans l'ensemble, les régimes de protection sociale non contributifs continueront de jouer un rôle important dans la réduction de la pauvreté après 2015 et de nombreux pays en développement à faible revenu auront encore besoin d'un appui extérieur pour administrer ces systèmes.

Réalisation des objectifs en matière d'éducation

L'expansion des établissements scolaires a contribué pour beaucoup aux progrès accomplis en ce qui concerne l'enseignement primaire pour tous et d'autres objectifs liés à l'éducation. Cette expansion doit se poursuivre, en particulier dans de nombreux pays qui comptent parmi les moins avancés, connaissent une forte croissance démographique et ne disposent pas de suffisamment d'établissements scolaires. Il ressort de l'expérience acquise dans le cadre des objectifs du Millénaire qu'une plus grande attention doit être accordée, lors de la construction d'infrastructure, aux questions d'accessibilité, aux installations sanitaires et à la parité des sexes.

Dans de nombreux pays, les enfants qui ne sont toujours pas scolarisés, malgré les progrès réalisés au cours de la période considérée, appartiennent généralement aux populations qui sont le plus difficiles d'accès, en raison de facteurs géographiques ou socioculturels ou sociopolitiques. Il faut, pour les atteindre, à la fois intensifier les efforts actuels et faire preuve d'innovation.

Les progrès en matière de scolarisation doivent s'accompagner d'une amélioration des taux d'achèvement scolaire. En outre, il convient de veiller à la qualité de l'enseignement dispensé afin que les élèves qui ont suivi avec succès le cycle de l'enseignement primaire sachent suffisamment lire, écrire et compter.

Pour assurer la qualité de l'enseignement, il est essentiel de recruter et de maintenir en poste des enseignants compétents et de veiller à ce que ces derniers ne se départissent pas de leur motivation. À long terme, il faut à cette fin améliorer l'enseignement secondaire et tertiaire et attirer des diplômés qualifiés, qui soient incités à enseigner dans des écoles primaires par une meilleure rémunération, davantage de moyens et de possibilités d'avancement de carrière et la perspective d'un cadre de travail propice à un enseignement effectif.

Il ressort de l'expérience acquise dans le cadre des objectifs du Millénaire que la suppression des frais de scolarité et la distribution gratuite de manuels scolaires, d'uniformes et de petits-déjeuners et déjeuners constituent des moyens efficaces d'accroître le taux d'inscription, de prévenir l'abandon scolaire et d'améliorer la qualité de l'apprentissage des élèves. Il importe également de réduire le coût d'opportunité que présente la fréquentation d'un établissement scolaire en adaptant les horaires et le calendrier scolaires, ainsi que l'emplacement des lieux d'enseignement, aux circonstances des élèves.

Associer les collectivités locales à tous les stades, de la prise de décisions relatives à la construction d'établissements scolaires au suivi et à l'évaluation de l'enseignement, s'est avéré efficace mais une telle approche nécessite une mobilisation locale adéquate. On a constaté que l'expansion des programmes de

développement du jeune enfant permettait véritablement d'améliorer les résultats scolaires des élèves une fois que ceux-ci commençaient leur scolarité.

Puisque des problèmes subsistent en matière d'alphabétisation, aussi bien parmi les enfants que les adultes et en particulier parmi les femmes vivant en milieu rural, il faudra, pour continuer à réaliser des progrès dans ce domaine, améliorer l'action menée en direction des populations ne bénéficiant pas de suffisamment de services.

L'expérience acquise illustre la nécessité d'associer le développement de l'éducation à l'accroissement des possibilités d'emploi. Il importe également de noter le décalage temporel qui existe entre la réalisation d'investissements en faveur de l'éducation et leurs effets, à savoir une plus forte croissance économique.

Promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

D'importants progrès ont été réalisés en matière de parité des sexes au cours de la période considérée. Il s'est avéré nécessaire, pour améliorer l'égalité des sexes, de prendre à la fois des mesures législatives et d'autres mesures, en particulier en ce qui concerne les droits fonciers et familiaux et la participation politique. De nouvelles dispositions législatives s'imposent pour accroître la proportion de femmes au sein des organes de représentation politique, des conseils d'administration et d'autres organisations économiques, politiques et sociales. Il faut parallèlement s'efforcer de mettre véritablement en pratique les droits officiellement proclamés en ce qui concerne l'égalité des sexes, en veillant à l'exercice effectif de ces droits et en les intégrant dans les conventions sociales et les comportements.

L'expérience acquise a montré que du fait du caractère indissociable des différentes dimensions de l'égalité des sexes, il est nécessaire de mettre à profit cette interdépendance pour obtenir des progrès adéquats. Parmi ces différentes dimensions, l'autonomisation des femmes semble jouer un rôle de premier plan. La participation des femmes aux activités rémunérées non agricoles s'est accrue au cours de la période considérée. Il reste cependant à réaliser d'importants progrès à cet égard après l'échéance de 2015. Il convient de mieux reconnaître la contribution que les femmes apportent déjà aux activités ménagères et à la production agricole en modifiant comme il se doit la compatibilité du revenu national.

Réalisation des objectifs de santé

Des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne la réduction de la mortalité infantile et maternelle et la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Des interventions ont été nécessaires à cette fin du côté de la demande et de l'offre. On trouvera dans le tableau O.1 un résumé des interventions sanitaires menées à grande échelle pendant la période considérée.

Tableau O.1
Interventions sanitaires menées à grande échelle au cours de la période des objectifs du Millénaire

| <i>Intervention</i> | <i>Mortalité infantile</i> | <i>Mortalité maternelle</i> | <i>VIH/sida</i> | <i>Paludisme</i> | <i>Tuberculose</i> |
|--|--|---|--|--|--|
| Vaccination | Prévient les maladies infantiles mortelles (diarrhée, pneumonie, rougeole, tuberculose, etc.) | Améliore la santé maternelle, stimule l'immunité du fœtus et réduit les risques de complications | | | Empêche les enfants de contracter la tuberculose |
| Accès à l'eau salubre et à l'assainissement de base | Influe sur l'état nutritionnel des enfants | Influe sur l'état nutritionnel des mères | | L'attention accordée aux systèmes d'approvisionnement en eau peut aider à combattre les lieux de multiplication des moustiques porteurs du paludisme | |
| Allaitement maternel précoce et exclusif | Améliore l'état nutritionnel des enfants | | | | |
| Supplémentation en oligo-éléments | Vitamine A (enfants) et suppléments (femmes en âge de procréer). Améliore l'état nutritionnel des enfants. | Suppléments hebdomadaires de fer et d'acide folique, oligo-éléments multiples, énergie protéinique équilibrée. Améliore l'état nutritionnel des femmes en âge de procréer | Améliore l'état nutritionnel des personnes vivant avec le VIH. | | |
| Stratégies nutritionnelles générales | Préviennent les retards de croissance | Améliorent la santé de la mère et du fœtus | | | |
| Réduction de la pollution aérienne au sein des ménages | Les poêles cheminées à biomasse, à faible émission de carbone, et les combustibles | | | | Réduit les risques de tuberculose |

| <i>Intervention</i> | <i>Mortalité infantile</i> | <i>Mortalité maternelle</i> | <i>VIH/sida</i> | <i>Paludisme</i> | <i>Tuberculose</i> |
|--|--|---|-----------------|--|--|
| | moins polluants contribuent à prévenir la pneumonie | | | | |
| Traitement aux antibiotiques | Traitement de la pneumonie aiguë par voie orale et par voie parentérale | | | | Lié aux traitements de brève durée sous surveillance directe |
| Thérapeutique de réhydratation | Fluides intraveineux et substances de réhydratation orale pour le traitement de la diarrhée | | | | |
| Examens prénatals (au moins quatre) | Assurent le bon déroulement de la grossesse; contribuent à prévenir, détecter ou prévoir d'éventuelles complications pendant la grossesse et ou l'accouchement | | | | |
| Accouchement en présence de personnel qualifié | Assure un accouchement sans risque et une prise en charge adéquate en cas de complications lors de l'accouchement | | | | |
| Soins obstétriques d'urgence | Assurent une prise en charge adéquate en cas de complications obstétriques durant la grossesse et l'accouchement | | | | |
| Maternités | Peuvent réduire les taux de mortalité néonatale et de complications | Augmentent le nombre d'accouchements assistés par du personnel qualifié et améliorent la santé maternelle | | | |
| Informations et fournitures relatives à la planification familiale | | Assurent l'accès de tous à la santé en matière de procréation; la promotion de | | Peuvent contribuer à promouvoir l'utilisation de préservatifs et autres moyens de prévenir | |

| <i>Intervention</i> | <i>Mortalité infantile</i> | <i>Mortalité maternelle</i> | <i>VIH/sida</i> | <i>Paludisme</i> | <i>Tuberculose</i> |
|---|--|---|---|--|--|
| | | l'utilisation de la contraception est essentielle. | les infections sexuellement transmissibles | | |
| Traitement antirétroviral | Réduit le risque de transmission de la mère à l'enfant | Traitement efficace qui peut en outre contribuer à prévenir la transmission | Traitement efficace qui peut en outre contribuer à prévenir la transmission | | Réduit le risque de tuberculose |
| Circoncision médicale volontaire | | | Réduit le risque d'infection chez les hommes | | |
| Prophylaxie antirétrovirale avant exposition | | | Réduit le risque d'infection parmi les hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes et ceux qui utilisent des drogues injectables | | |
| Programmes de sensibilisation au VIH/sida | | | Réduisent les taux de transmission et améliorent l'utilisation des services de santé liés au traitement | | |
| Service de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique | | | Améliore la connaissance de son statut sérologique et accroît le pourcentage de personnes traitées | | |
| Centres d'accueil et de bien-être | | | Améliore la connaissance de son statut sérologique et accroît le pourcentage de personnes traitées | Peut contribuer au traitement des populations difficiles à atteindre | Peut contribuer au traitement des populations difficiles à atteindre |

| <i>Intervention</i> | <i>Mortalité infantile</i> | <i>Mortalité maternelle</i> | <i>VIH/sida</i> | <i>Paludisme</i> | <i>Tuberculose</i> |
|--|--|---|---|--|--|
| | | | dans les populations difficiles à atteindre | | |
| Distribution gratuite de moustiquaires imprégnées d'insecticide | Réduit le risque de contracter le paludisme pour les enfants | Réduit le risque de contracter le paludisme pour les femmes enceintes | | Restreint (et élimine) la propagation du paludisme | |
| Pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent | Réduit le risque de contracter le paludisme pour les enfants | Réduit le risque de contracter le paludisme pour les femmes enceintes | | Restreint (et élimine) la propagation du paludisme | |
| Traitement préventif intermittent pour les femmes enceintes | Prévient le paludisme pendant la grossesse | Réduit le risque de contracter le paludisme pour les femmes enceintes | | | |
| Traitement rapide de la fièvre chez les jeunes enfants, y compris des tests de diagnostic rapide | Réduit le risque de contracter le paludisme pour les enfants; réduit le taux de prescription abusive | | | Réduit le risque de contracter le paludisme pour les enfants; réduit le taux de prescription abusive | |
| Polythérapies à base d'artémisinine | | | | Traitement de première intention du paludisme non compliqué à <i>Plasmodium falciparum</i> | |
| Traitements de brève durée sous surveillance directe | | | | | Contribue à détecter les cas de tuberculose et endiguer la maladie |

Source : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, d'après un panorama des études présenté dans le document de synthèse intitulé « Social Policies in the MDG period: lessons and implications for post-2015 » (2015), établi par Marco Sanchez, Alex Julca et John Winkel pour *La situation économique et sociale dans le monde 2014-2015*.

La période de référence des objectifs du Millénaire s'est caractérisée par la création de plusieurs fonds sanitaires mondiaux verticaux tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI). Ces fonds sont souvent assortis de leurs propres mécanismes de mise en œuvre, distincts des systèmes de santé nationaux des pays en développement. Ils ont contribué pour beaucoup aux progrès accomplis dans la réalisation des quatrième et sixième objectifs du Millénaire mais ont dans certains cas également eu des effets négatifs sur les systèmes de santé nationaux en imposant leurs priorités, en entraînant un éparpillement des activités et en accaparant du personnel qualifié et des ressources. Les fonds verticaux ont eux-mêmes reconnu certains de ces effets indésirables et tenté d'y remédier ces dernières années en affectant une partie de leurs moyens financiers au renforcement des systèmes de santé nationaux. Il est important de disposer de solides systèmes de santé nationaux, capables d'intégrer et d'harmoniser les interventions verticales.

Bon nombre des enseignements tirés de l'expérience acquise dans le cadre des objectifs du Millénaire relevant de la santé sont similaires à ceux précédemment mentionnés dans le domaine de l'éducation. Il faut par exemple, pour continuer à réduire la mortalité infantile et maternelle dans de nombreux pays, venir en aide à des segments de la population qui sont plus difficiles à atteindre, ce qui nécessite différents types de mesures et d'approches. Il convient non seulement de privilégier la construction d'établissements de soins de santé mais également d'assurer la mise en place d'une infrastructure de transport adéquate afin que la population ciblée puisse aisément se rendre dans ces établissements. De même, il peut être plus important dans certains pays de remédier aux obstacles d'ordre social et religieux qui empêchent les individus de bénéficier d'interventions sanitaires. En outre, il faut souvent, pour continuer à réduire la mortalité infantile et maternelle, recourir à des interventions sanitaires plus complexes, qui nécessitent donc des moyens supplémentaires.

La construction d'établissements de santé ne suffit pas; il importe également de veiller à la qualité des soins dispensés. Il faut à cette fin disposer d'un personnel de santé adéquat, efficace et motivé. À long terme, il sera nécessaire d'établir davantage d'instituts de formation de médecins, de personnel infirmier et de techniciens du secteur médical. À court terme, divers programmes de formation continue se sont avérés utiles. En revanche, l'émigration de professionnels de la santé constitue un problème important pour de nombreux pays en développement, qui doivent, pour y remédier, offrir à cette catégorie de personnel des rémunérations et des perspectives d'emploi adéquates à l'intérieur de leurs frontières.

De manière générale, les systèmes de santé doivent apporter des solutions axées sur l'être humain, faire partie des institutions sociales essentielles et s'intégrer ainsi pleinement au contexte national et local.

Enseignements relatifs aux politiques environnementales

Diverses conventions internationales relatives à l'environnement avaient déjà été signées avant l'adoption des objectifs du Millénaire, notamment la Convention-

cadre des Nations Unies sur les changements climatiques², la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau³, la Convention sur la diversité biologique⁴, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique⁵, la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation⁶ et la Convention sur le droit de la mer⁷. La réalisation des cibles environnementales fixées dans le cadre du septième objectif du Millénaire dépendait en grande partie de l'issue et de la mise en œuvre de ces conventions. Il devrait en être de même des cibles relatives à l'environnement adoptées dans le cadre des objectifs de développement durable.

Protection de l'atmosphère contre les changements climatiques

En ce qui concerne les changements climatiques, la réalisation du septième objectif du Millénaire dépendait en grande partie de la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui avait déjà donné lieu à l'adoption du Protocole de Kyoto⁸. En vertu de ce Protocole, adopté par la Conférence des Parties à la Convention à sa troisième session⁹, le 11 décembre 1997, les pays industrialisés étaient tenus de réduire d'ici à 2012 leurs émissions de gaz à effet de serre d'environ 12 % par rapport au niveau de 1990. Le Protocole de Kyoto n'ayant pas été appliqué et les émissions de gaz à effet de serre de nombreux pays en développement en phase de croissance rapide ayant augmenté rapidement, le volume total des émissions est maintenant près de deux fois supérieur au niveau de 1990 (voir fig. O.5). Si la tendance actuelle se maintient, il ne sera plus possible d'atteindre l'objectif adopté en 2009 à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention, qui consiste à limiter à 2 °C l'augmentation de la température planétaire¹⁰.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

³ Ibid., vol. 996, n° 14583.

⁴ Ibid., vol. 1760, n° 30619.

⁵ Ibid., vol. 1954, n° 33480.

⁶ Voir l'annexe de la résolution 51/229 de l'Assemblée générale.

⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1833, n° 31363.

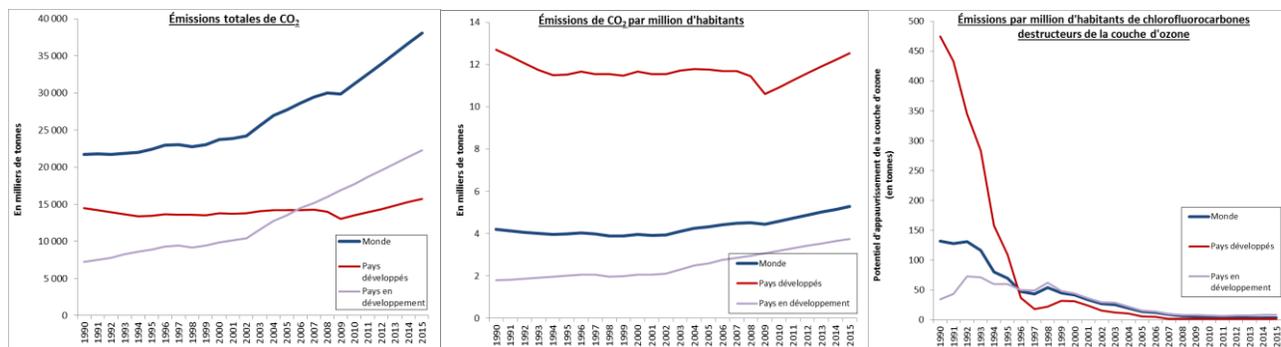
⁸ Ibid., vol. 2303, n° 30822.

⁹ Voir FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3.

¹⁰ Voir l'Accord de Copenhague (FCCC/CP/2009/11/Add.1, décision 2/CP.15).

Figure O.5

Indicateurs correspondant aux cibles des objectifs du Millénaire relatives à l'atmosphère (indicateurs 7.2 et 7.3 du septième objectif) 1990-2015



Source : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, d'après des données de la Division de statistique et du Carbon Dioxide Information Analysis Center du Département de l'énergie des États-Unis (voir <http://cdiac.ornl.gov/>).

Note : Les données manquantes ont été obtenues au moyen d'interprétations et de projections linéaires.

De manière générale, il faudra déployer des efforts considérables pour assurer le succès des mécanismes de la Convention-Cadre et faire en sorte en particulier que lors de la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention, qui se tiendra à Paris en décembre 2015, un accord ayant force contraignante soit conclu sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de limiter à 2 °C l'augmentation de la température planétaire, ainsi que cela a été précédemment décidé. Un tel accord ferait part aux gouvernements, aux entreprises et aux consommateurs de la nécessité de modifier leurs engagements et leurs orientations à long terme. Il importe également d'intensifier tous les efforts déployés aux niveaux régional, national, infranational, local et individuel en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets.

L'application du principe 7 (sur les responsabilités communes mais différenciées) de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹¹ sera une condition indispensable de l'adoption d'un accord international et devra être maintenue. Les activités d'adaptation aussi bien que d'atténuation devront être de portée mondiale, et assorties d'une assistance financière et technique fournie par les pays qui ont davantage de moyens à ceux qui en ont moins et sont plus vulnérables.

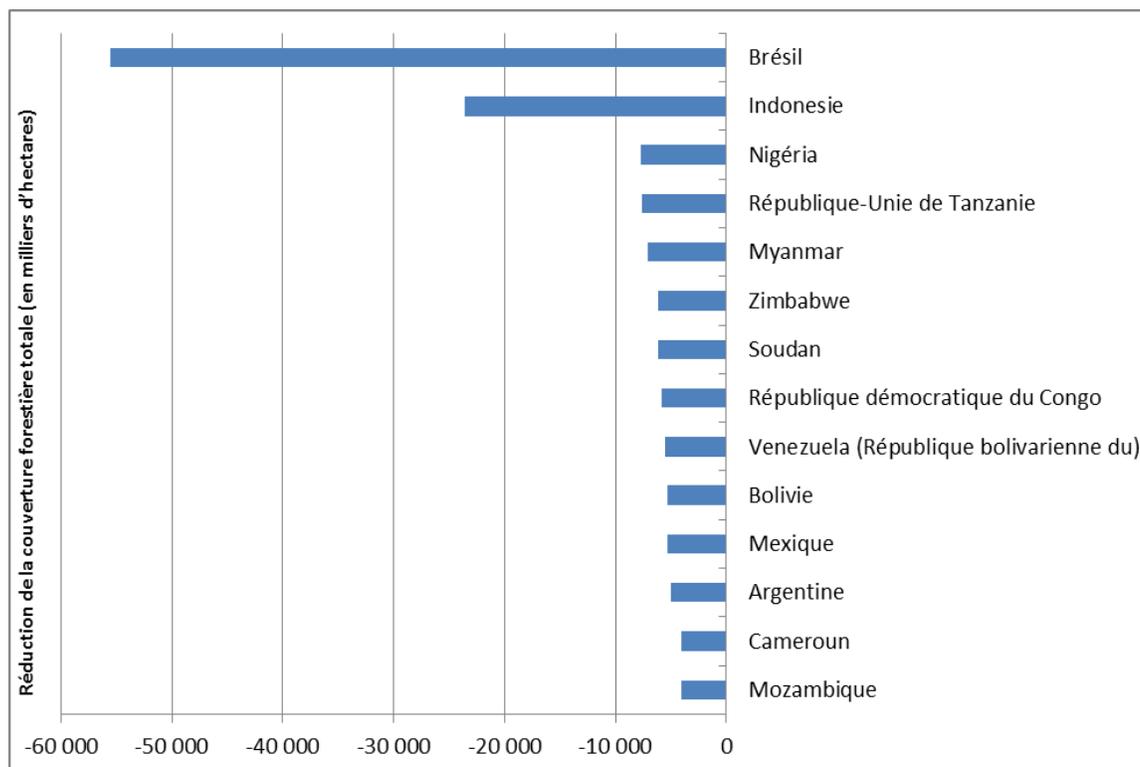
Gestion durable des forêts

Au cours de la période de référence des objectifs du Millénaire, les pays dotés des dernières forêts ombrophiles de la Terre ont perdu une quantité importante de forêts primaires (voir fig. O.6). S'agissant aussi bien de leur qualité que du degré de biodiversité qu'elles abritent, la perte de ces forêts primaires ne peut être compensée par des forêts de moindre qualité créées notamment par des plantations

¹¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

et la foresterie sociale. La déforestation ayant des effets négatifs sur les trois dimensions du développement durable, il convient d'évaluer de manière plus précise et approfondie, pour l'après-2015, les bienfaits des forêts pour chacune de ces trois dimensions.

Figure O.6
Pays ayant le plus perdu de forêts (1990-2010)



Sources : Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, site Web des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (mdgs.un.org/unsd/mdg/Default.aspx) (2014); et Laszlo Pinter, Dora Almassy et Livia Bizikova, « MDG experience regarding land-related environmental issues and the lessons for implementation of the post-2015 agenda », document de synthèse établi pour *La situation économique et sociale dans le monde 2014-2015*.

Dans les pays en développement, la déforestation s'explique principalement par les pressions démographiques, les besoins de combustibles dus à la pauvreté, l'urbanisation et l'exploitation des forêts par des entreprises nationales ou internationales aux fins de l'extraction de bois et de la plantation de diverses espèces commerciales. La déforestation est en particulier due, dans une large mesure, à la demande mondiale de viande de bœuf, de soja, de biocarburants et de bois tropicaux. La protection des forêts doit s'accompagner d'efforts visant à parvenir à un mode de consommation durable dans les pays développés et les pays en développement dans la période de l'après-2015.

Il ressort également de l'expérience acquise dans le cadre des objectifs du Millénaire que la protection des forêts passe par le renforcement des droits et de la participation des peuples autochtones qui y vivent.

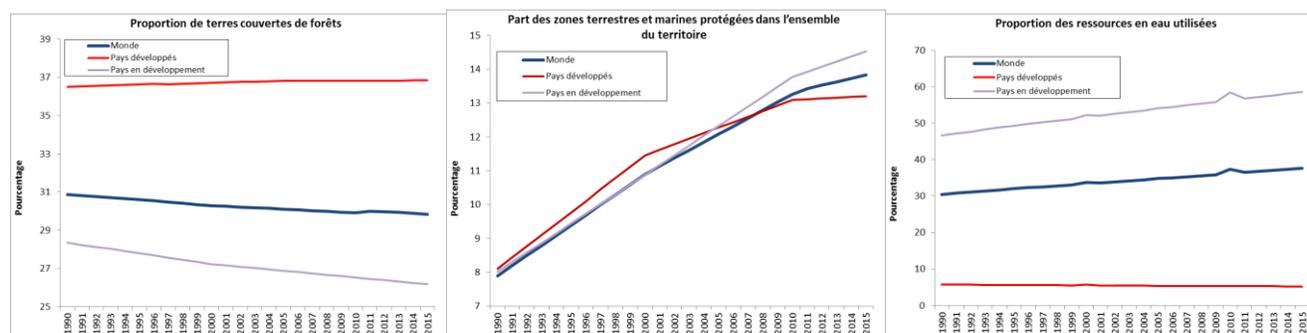
Ainsi qu'en témoignent la mise en place de plusieurs initiatives et fonds mondiaux ainsi que l'aide au développement bilatérale visant à protéger les forêts dans les pays bénéficiaires, il est de plus en plus admis qu'une telle protection ne relève pas seulement de la responsabilité des pays dans lesquels se trouvent ces forêts mais également de l'ensemble de la communauté internationale. De nombreuses initiatives de ce type seront nécessaires après l'échéance de 2015.

Protection de zones terrestres et marines, de l'utilisation de l'eau, des stocks de poissons et de la biodiversité

Bien que certains progrès aient été réalisés dans le cadre des objectifs du Millénaire en ce qui concerne l'extension officielle des zones terrestres et marines protégées (voir fig. O.7), la biodiversité et les ressources en eau douce se sont détériorées. Des mesures urgentes s'imposent dans l'après-2015 pour remédier à ces pertes.

Figure O.7

Indicateurs (indicateurs 7.1, 7.5 et 7.6 du septième objectif) correspondant aux cibles relatives aux terres, à l'eau et à la biodiversité, d'après les données disponibles au niveau national portant sur les pays développés et pays en développement (1990-2015)



Source : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, d'après des données de la Division de statistique.

Note : Les proportions par pays sont pondérées en fonction de la superficie des pays. Les données manquantes ont été obtenues au moyen d'interprétations et de projections linéaires.

L'interaction du septième objectif du Millénaire et des conventions relatives à l'environnement s'est avérée bénéfique en ce qui concerne la protection de zones terrestres et marines. La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a été encouragée, du fait du septième objectif du Millénaire, à adopter les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité¹², qui ont également par la suite été intégrés au septième objectif. Ce type d'influence réciproque sera aussi important dans l'après-2015. L'expérience acquise dans le cadre des Objectifs d'Aichi montre que l'adoption de cibles quantitatives concrètes incite véritablement les pays à agir, ce qui souligne l'importance de fixer des objectifs chiffrés précis pour l'après-2015.

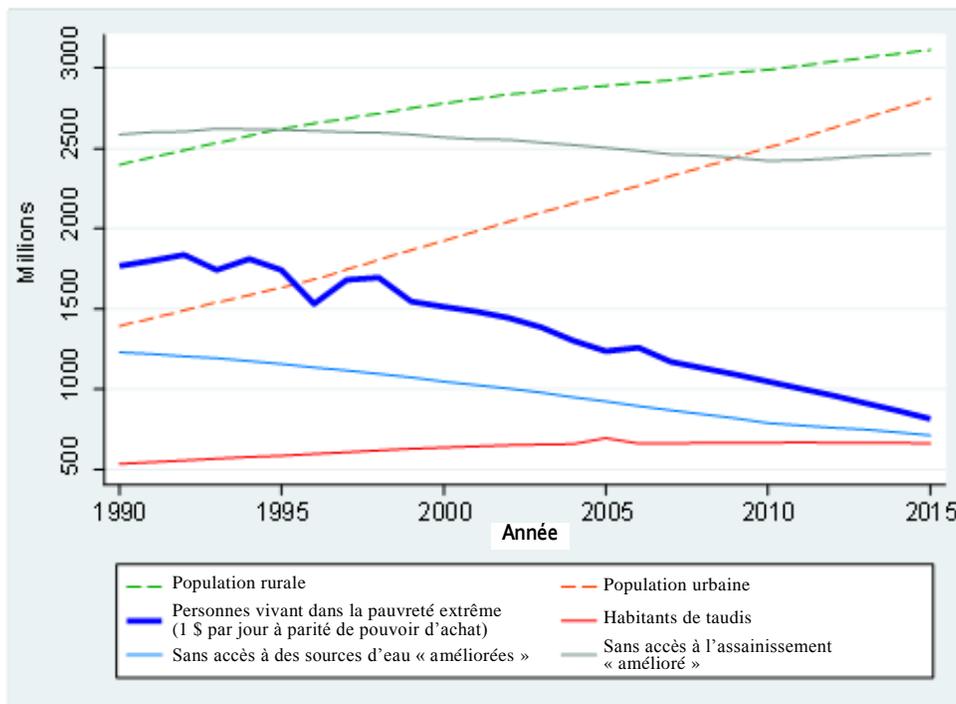
¹² Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, document UNEP/CBD/COP/10/27, annexe, décision X/2.

Certaines cibles sont composites, c'est-à-dire qu'elles regroupent plusieurs objectifs chiffrés distincts en rendant compte des liens qui existent entre eux. La protection des zones terrestres peut par exemple contribuer simultanément à préserver entre autres les forêts, les zones humides, la biodiversité, les ressources en eau douce et les stocks de poissons. Il sera important, pour l'après-2015, de définir des cibles et indicateurs composites, à la fois pour que les diverses dimensions de ces cibles et indicateurs demeurent gérables et pour rendre compte des relations d'interdépendance qui existent entre eux.

Amélioration de l'eau de boisson, de l'assainissement et des taudis

Le septième objectif du Millénaire regroupe des cibles relatives à l'accès à l'eau potable et aux installations d'assainissement de base et à l'amélioration des conditions de vie dans les taudis, ainsi que des cibles ayant trait à l'environnement. Les cibles relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène manquaient cependant de précision, ce qui a conduit à utiliser des indicateurs qui ont dans certains cas eu pour effet de surestimer les progrès accomplis. La cible relative aux taudis (qui consistait à améliorer d'ici à 2020 les conditions de vie de 100 millions d'habitants de taudis) était formulée en des termes tels que, paradoxalement, elle aura été atteinte alors même que le nombre total d'habitants des taudis aura augmenté pour atteindre environ un milliard (fig. O.8).

Figure O.8
**Population (rurale et urbaine), pauvreté, habitants de taudis
 et personnes privées de sources d'eau et d'assainissement améliorés
 entre 1990 et 2015**



Source : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, d'après des données de la base de données officielle des objectifs du Millénaire pour le développement et de la Division de la population du Secrétariat de l'ONU.

Note : Les données ne portent que sur les pays en développement. Si les données relatives aux habitants de taudis proviennent de 87 pays en développement, 28 pays ne disposent que d'une seule donnée. D'après les estimations plus élevées de 2013 du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le nombre de personnes vivant dans des taudis est passé de 650 millions en 1990 à 862 millions en 2012 et continue d'augmenter.

En milieu urbain, les réseaux d'approvisionnement en eau à l'échelle d'une ville constituent un moyen efficace d'assurer l'accès durable de la population à l'eau potable. De même, les réseaux d'égouts à l'échelle d'une ville peuvent garantir un assainissement hygiénique en milieu urbain. Il est préférable que ces systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement soient mis en place dans l'ensemble d'une ville dans le cadre de projets des pouvoirs publics, complétés par diverses initiatives locales et non gouvernementales. Lorsqu'on s'efforce d'assurer l'approvisionnement en eau potable des citoyens, il importe de tenir compte de la viabilité de la source d'eau employée, les sources d'eau de surface étant préférables aux sources d'eau souterraine, qui sont peu renouvelables. Il faut, en outre, éviter que les eaux usées non traitées soient déversées dans des cours ou nappes d'eau. Les techniques de recyclage des eaux usées en eau potable doivent être proposées à un prix plus abordable et promues à grande échelle.

Le problème des taudis étant lié aux fondements mêmes de la situation socioéconomique, la solution à long terme passe par une croissance économique durable, partagée et équitable, une urbanisation viable et un système de protection sociale universel, comme cela a été précédemment expliqué. Il est cependant possible de prendre certaines mesures intermédiaires visant à améliorer les conditions de vie dans les taudis, par exemple l'octroi de droits fonciers dans la mesure du possible, l'offre de services de micro-financement et l'accroissement de l'accès aux services publics liés à la santé et l'éducation et des possibilités de formation et d'emploi. Il convient d'éviter d'adopter une approche restreinte et superficielle du problème et les solutions mécaniques, non viables et souvent inhumaines qui en découlent.

Ces enseignements seront particulièrement utiles lors de l'examen des stratégies de mise en œuvre du onzième objectif de développement durable, qui consiste à « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

Enseignements généraux relatifs à l'élaboration de politiques environnementales

La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dépendait en grande partie, pour ce qui est de la définition et de la réalisation de cibles chiffrées relatives à l'environnement, des conventions conclues dans ce domaine sous l'égide de l'ONU. Les objectifs de développement durable semblent également suivre ce modèle. Il convient donc d'intensifier les efforts déployés en vue d'assurer l'application intégrale de ces conventions. Il est également nécessaire d'examiner les avantages que présentent les approches communes de la réalisation des objectifs environnementaux et économiques et de développement social et d'en tirer parti.

À l'avenir, les politiques adoptées doivent mettre davantage à profit les liens d'interdépendance qui existent entre les divers objectifs relatifs à l'environnement, ainsi qu'entre d'une part les objectifs environnementaux et d'autre part les objectifs en matière de développement humain. Les transferts conditionnels en espèces, versés par exemple en échange de services de protection de l'environnement, peuvent ainsi contribuer à la fois à augmenter les revenus de la population et à protéger l'environnement. Il faut cependant tenir compte des problèmes que posent de tels programmes en matière de redistribution.

Les projets des pouvoirs publics peuvent contribuer de manière décisive à favoriser la réalisation des objectifs relatifs à l'environnement et à l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Il se peut que les méthodes fondées sur le jeu du marché ne donnent pas les résultats escomptés du fait de facteurs externes, de monopoles (de groupes d'intérêt) et d'informations incomplètes, ainsi que d'autres carences institutionnelles. Dans de telles situations, les approches directes de réglementation, associées à des mesures d'amélioration du fonctionnement du marché, peuvent s'avérer plus efficaces. La technologie a un rôle de premier plan à jouer en matière de viabilité environnementale. Les politiques et initiatives des pouvoirs publics contribueront cependant pour beaucoup à la mise au point et la diffusion des technologies nécessaires à la réalisation des objectifs relatifs au climat et autres objectifs environnementaux.

Les pouvoirs publics ne peuvent et ne doivent être les seuls à apporter des solutions aux problèmes environnementaux sur les plans national ou international. La portée et le rôle des initiatives multipartites s'accroîtront à cet égard dans l'après-2015, aux niveaux national et international. Les entreprises de plus en plus nombreuses qui fournissent des biens et services respectueux de l'environnement pourraient assumer un rôle moteur dans la protection de l'environnement. En outre, les entreprises de tous les autres secteurs doivent comprendre qu'il est dans leur intérêt à long terme de tenir pleinement compte dans leur modèle économique des objectifs environnementaux mondiaux.

Enseignements relatifs à la gouvernance, aux institutions et à la paix et la stabilité

La qualité de la gouvernance, l'efficacité des institutions, la paix, la stabilité et le développement sont interdépendants. Les pratiques en matière de gouvernance peuvent revêtir des formes très diverses d'un pays à l'autre. La présente étude traite plus particulièrement de plusieurs dimensions pratiques de la gouvernance et des institutions qui se sont avérées indispensables à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Des dirigeants politiques ayant à rendre compte de leur action

Des dirigeants politiques ayant à rendre compte de leur action sont à même de définir une vision d'avenir, d'adopter un programme d'action adéquat, de motiver la population, de mobiliser les ressources nécessaires et de former des partenariats sans exclusive – autant de conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un programme d'action. De tels dirigeants peuvent veiller à la coordination et la cohérence des politiques à tous les niveaux de l'État, donner des moyens d'expression à des individus d'horizons variés, accroître la participation de la population, renforcer l'unité et promouvoir la cohésion sociale, la paix et la stabilité.

Coordination des politiques et qualité de l'administration civile

La coordination effective des politiques, entre les pouvoirs publics à différents niveaux et divers acteurs du développement, est indispensable à l'obtention de résultats. L'élaboration de stratégies de développement national, de visions d'avenir et de plans nationaux et de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté peut contribuer à l'amélioration de la coordination des politiques entre différents ministères et organismes gouvernementaux.

L'amélioration des systèmes d'incitation, qui subordonnent la rémunération et les prestations accordées aux fonctionnaires à la qualité de leur travail et aux résultats obtenus en matière de développement, peut contribuer pour beaucoup à renforcer les capacités de l'administration publique et à combattre la corruption. Une utilisation à plus grande échelle des technologies de l'information et des

communications et des systèmes efficaces d'administration en ligne peut réduire la corruption et améliorer la coordination, la cohérence des politiques et les moyens dont dispose l'administration. L'administration en ligne peut également renforcer la coordination des politiques en améliorant l'inclusion sociale, en particulier des groupes défavorisés et vulnérables.

Décentralisation

L'expérience acquise dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement montre que la décentralisation de la prise de décisions, le renforcement de l'autonomisation des collectivités et la promotion d'un plus grand respect du principe de responsabilité à l'échelle locale peuvent améliorer la qualité des prestations de services. La décentralisation doit cependant s'accompagner d'un processus de planification participative, afin que les résultats obtenus en matière de développement soient mieux partagés et équitables. La décentralisation sera plus efficace quand elle ne sera pas seulement politique ou administrative mais également budgétaire, afin que les pouvoirs publics locaux et les collectivités maîtrisent davantage les ressources financières.

Le renforcement de la planification et des capacités administratives des responsables des pouvoirs publics locaux ainsi que l'amélioration de la gestion financière des ressources publiques peuvent contribuer à éviter le manque d'efficience, la répétition d'activités, le gaspillage de ressources peu nombreuses et la corruption des pouvoirs publics locaux. Il faudra, dans le cadre des objectifs de développement durable pour l'après-2015, accorder une attention renouvelée à la décentralisation, de façon à renforcer les moyens dont les pouvoirs publics locaux disposent pour fournir les services nécessaires à la réalisation des trois dimensions du développement durable.

Partenariats aux niveaux national et infranational

Les organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et entités du secteur privé peuvent jouer un rôle de plus en plus important en faveur du développement en complétant les activités menées par les pouvoirs publics à tous les niveaux (on trouvera ci-après un examen des partenariats mondiaux). Tout en étant susceptibles d'accroître les possibilités d'expression et la participation des citoyens, ainsi que l'application du principe de responsabilité, les organisations non gouvernementales et organisations de la société civile sont particulièrement à même d'améliorer le nombre et la qualité des services de base relatifs à la santé, l'éducation et l'autonomisation des femmes et d'atteindre les groupes défavorisés et marginalisés. Les partenariats entre secteur public et secteur privé peuvent également contribuer de manière décisive à combler les lacunes de l'offre de services, en particulier dans le secteur de l'éducation. Les partenariats avec les acteurs non gouvernementaux sont plus efficaces lorsqu'ils font l'objet d'une coordination adéquate dans le cadre d'un programme général de développement qui permet d'éviter les répétitions inutiles d'activités.

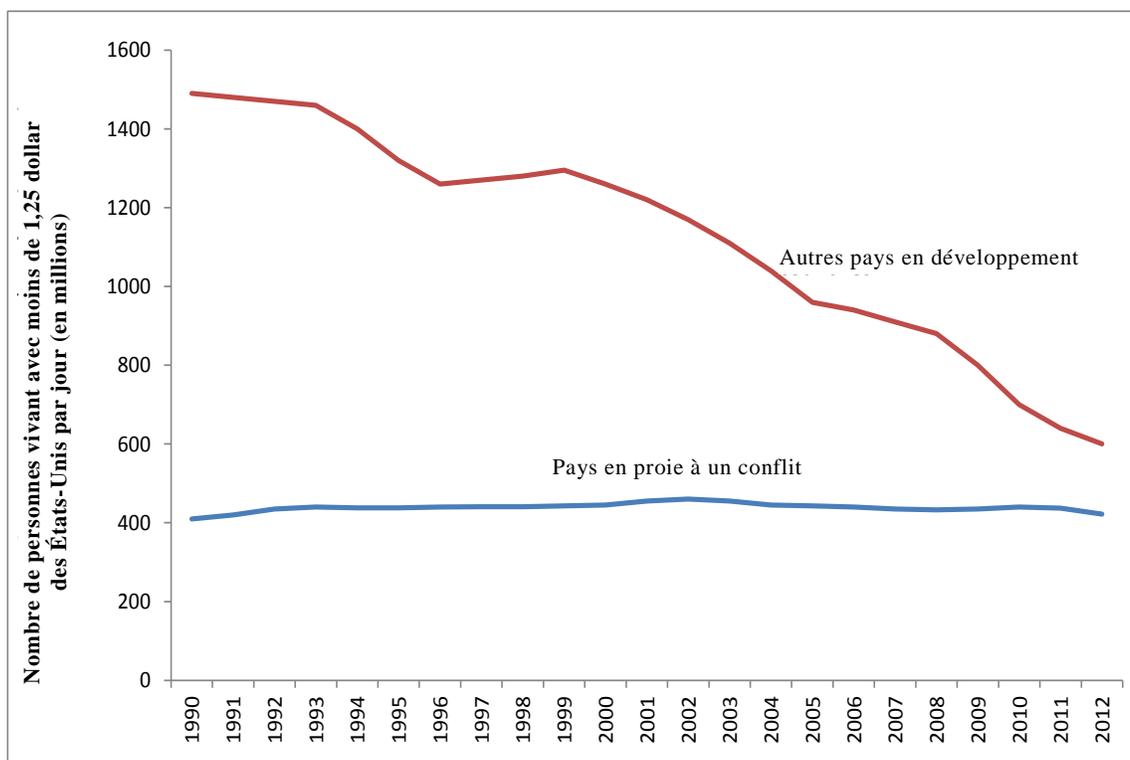
Mécanismes de responsabilité, de suivi et d'évaluation

Il ne peut y avoir de gouvernance adéquate sans respect du principe de responsabilité et sans mécanismes de suivi et d'évaluation conçus pour assurer une utilisation efficace et équitable des ressources publiques et permettre aux pouvoirs publics de répondre aux besoins et exigences des citoyens. Différents systèmes institutionnels, formels ou informels, peuvent garantir le respect du principe de responsabilité et la transparence en matière de gouvernance. L'amélioration du respect du principe de responsabilité dans la fonction publique s'effectue progressivement. Un véritable contrôle parlementaire et des institutions supérieures de contrôle, capables d'accroître la participation des citoyens, contribuent pour beaucoup à renforcer l'application de ce principe. L'usage généralisé des technologies de l'information et des communications et la « révolution des données » en cours peuvent également renforcer le suivi et l'évaluation des résultats obtenus en matière de développement.

La paix et la stabilité sont à la fois des moteurs et des résultats du développement

Les conflits ont des effets dévastateurs dans de nombreux domaines, dont des souffrances humaines directes et des perturbations catastrophiques sur le plan socioéconomiques, qui ont nui considérablement à la réalisation des objectifs du Millénaire et d'autres objectifs de développement. On constate par exemple d'importantes disparités, en matière de réduction de la pauvreté, entre les pays en proie à un conflit et les autres (voir fig. O.9). Les pays en proie à un conflit ont de piètres résultats selon quasiment tous les indicateurs des objectifs du Millénaire. Ils comptent près de 80 % des enfants d'âge scolaire qui ne vont pas à l'école primaire, 60 % des personnes qui vivent dans la pauvreté et 70 % des décès d'enfants.

Figure O.9
Pauvreté : comparaison des pays en proie à un conflit aux autres pays (1990-2012)



Source : Organisation de coopération et de développement économiques, « Fragile States 2014: Domestic Revenue Mobilisation » (Paris, 2014); p. 19; fig. 1.2.

La violence et les conflits puisent souvent leurs origines dans des problèmes d'ordre économique, social ou environnemental, ainsi que dans d'autres facteurs tels que l'injustice fondée sur l'identité ethnique ou religieuse, les atteintes aux droits de l'homme, les invasions extérieures et l'infiltration de réseaux internationaux de terroristes et de criminels. Il arrive que des difficultés économiques telles qu'un chômage élevé, en particulier pour les jeunes, ainsi que de fortes perturbations du prix des denrées alimentaires et de l'énergie, accroissent considérablement le risque de violence. Les tensions sociales, y compris les inégalités marquées en ce qui concerne à la fois les possibilités offertes aux individus et les revenus, figurent également parmi les causes de conflit. En outre, des liens étroits ont été observés entre les conflits et les problèmes d'ordre environnemental, ces derniers étant susceptibles de causer ou d'aggraver les conflits, directement ou indirectement, par exemple par les déplacements de population, la pauvreté et la propagation des maladies infectieuses qu'ils causent.

Mise en place d'un cercle vertueux de paix et de développement social

Dans les pays en proie à un conflit, la réalisation des objectifs de développement dépend avant tout du rétablissement de la paix et de la stabilité, puis de la mise en place d'institutions légitimes et d'une gouvernance adéquate, qui permettent la transition vers une paix, une stabilité, une justice et une prospérité durables.

Il est essentiel, aux premiers stades de la transition, de rétablir la confiance à l'égard des mécanismes politiques et du système de gouvernance, en formant des coalitions suffisamment représentatives de l'ensemble de la population. Les institutions doivent ensuite être transformées de façon à être sources de stabilité et de justice et fournir des services de base et des emplois. Les mesures concrètes à adopter consistent à investir dans l'infrastructure de base, à affecter des fonds publics à la création d'emplois dans des secteurs nécessitant une main-d'œuvre importante, à promouvoir le secteur des entreprises privées au moyen de diverses réformes et à autonomiser les femmes en leur donnant davantage de possibilités de gagner leur vie.

Il ressort à la fois des succès et des échecs observés que l'on ne peut se contenter d'importer d'un pays à l'autre un modèle de bonne gouvernance et d'institutions efficaces, bien que les enseignements tirés de l'expérience d'un pays puissent être utilement communiqués à d'autres. Pour être efficaces, les institutions doivent être adaptées au contexte national et leur mise en place doit s'inscrire dans la durée et s'effectuer progressivement.

Si les activités menées au niveau national sont primordiales, la communauté internationale peut également jouer un rôle de catalyseur dans le rétablissement de la paix et la transition après un conflit. Au cours de la période de référence des objectifs du Millénaire, la communauté internationale a renforcé le soutien qu'elle apporte – par l'intermédiaire des organisations internationales et régionales et des arrangements bilatéraux – aux pays en proie à un conflit aux fins de la formation de coalitions, la transformation des institutions et l'atténuation des tensions extérieures, y compris l'insécurité transfrontière, les trafics, la corruption transnationale et les flux financiers internationaux illicites. Il faudra, pour parvenir à la paix et mettre en place des institutions adéquates dans les pays sortant d'un conflit, renforcer la coordination et la cohérence des politiques internationales.

Enseignements relatifs aux partenariats mondiaux pour le développement

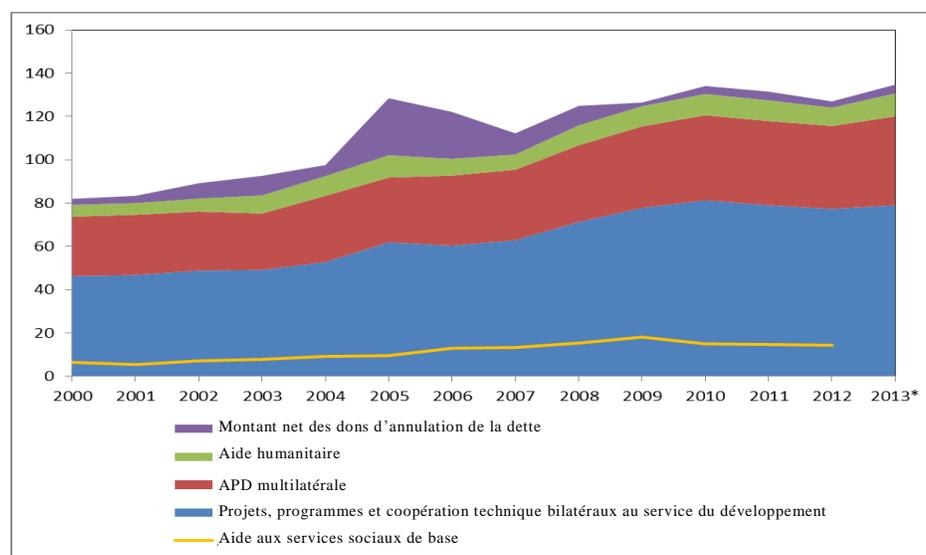
La réalisation du huitième objectif du Millénaire pour le développement

Le huitième objectif du Millénaire pour le développement consistait à « mettre en place un partenariat mondial pour le développement » en atteignant les cibles fixées dans cinq domaines : l'aide publique au développement (APD), l'accès aux marchés (commerce), la soutenabilité de la dette, l'accès aux médicaments essentiels à un coût abordable et l'accès aux nouvelles technologies. Au cours de la

période considérée, la communauté internationale a adopté un plus grand nombre de stratégies visant à renforcer le partenariat mondial défini dans le cadre du huitième objectif, y compris le Consensus de Monterrey adopté le 22 mars 2002 lors de la Conférence internationale sur le financement du développement¹³, tenue à Monterrey (Mexique), et l'établissement en 2007 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, chargé de rendre compte tous les ans des progrès accomplis en ce qui concerne le huitième objectif.

Au cours de la période de référence des objectifs du Millénaire, les flux d'APD ont augmenté, passant de 84 milliards de dollars en 2000 à plus de 135,2 milliards de dollars en 2014 (voir fig. O.10). Parmi les 28 pays qui étaient alors membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont atteint l'objectif fixé par l'ONU qui consistait à accorder en 2013 au plus tard une aide publique au développement égale à 0,7 % de leur revenu national brut (RNB), prouvant ainsi que cet objectif était réaliste. Le montant de l'APD par habitant accordée aux pays à faible revenu a considérablement augmenté au cours de la période à l'examen, passant de 16 dollars par habitant en 2000 à près de 52 dollars en 2014. L'APD demeurera importante après l'échéance de 2015, car elle représente encore plus de 70 % du montant total du financement extérieur des pays les moins avancés.

Figure O.10
Principales composantes de l'APD des membres du Comité d'aide au développement – 2000-2013



Source : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, d'après des données du CAD de l'OCDE.

¹³ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique)*, 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

Les tarifs douaniers que les pays développés imposent aux exportations des pays en développement ont considérablement baissé en moyenne mais les crêtes et la progressivité tarifaires continuent de freiner l'accès des pays en développement aux marchés des pays développés. Malgré l'adoption des accords de Bali lors de la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, organisée dans le cadre du Cycle de négociations de Doha à Bali (Indonésie) du 3 au 6 décembre 2013, et notamment l'appel lancé en faveur de l'amélioration rapide des exportations en franchise de droits et hors contingent, certains facteurs continueront après 2015 de freiner la mise en œuvre de ces accords et la conclusion du Cycle de Doha.

L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale ont permis de réduire la dette de nombreux pays et de réaffecter les fonds ainsi libérés à la réduction de la pauvreté. Plusieurs pays pauvres très endettés se rapprochent cependant de nouveau d'un niveau de surendettement modéré ou élevé.

Des progrès ont été accomplis dans la lutte contre les maladies non transmissibles et aiguës, grâce à une meilleure coordination de la mise en œuvre de politiques nationales cohérentes axées sur des accords mondiaux. Il faut cependant redoubler d'efforts afin que les médicaments essentiels soient davantage disponibles – et à un coût plus abordable – dans les pays en développement.

L'accès aux technologies de pointe – et en particulier aux technologies de l'information et des communications – a progressé rapidement au cours de la période de référence des objectifs du Millénaire. Des efforts restent à faire pour continuer à combler l'écart qui subsiste entre pays développés et pays en développement en matière d'accès à ces technologies. L'accès aux connaissances et compétences qui permettent de réduire les risques de catastrophe ainsi que la mobilisation effective de données et d'informations peuvent renforcer la résilience de pays. L'obtention et la diffusion de données géo-spatiales se sont avérées importantes pour la réduction du risque de catastrophes et le développement durable.

Formation d'autres partenariats en faveur de la coopération au service du développement

Outre le partenariat axé sur la réalisation du huitième objectif du Millénaire, d'autres types de partenariats mondiaux ont été constitués et ont contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire. Certains d'entre eux font intervenir de multiples acteurs, dont des gouvernements, des institutions multilatérales et régionales, des fondations, des organisations de la société civile et des entreprises à but lucratif.

Les partenariats pour la coopération Sud-Sud au service du développement contribuent de plus en plus à promouvoir les échanges commerciaux et les flux d'investissement étrangers directs (IED) entre pays en développement. Les flux financiers liés aux partenariats Sud-Sud ont considérablement augmenté. Les organisations internationales, y compris les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, ont accordé un soutien accru à ces partenariats et ont souvent constitué des partenariats triangulaires en faveur du développement.

Le Secrétaire général de l'ONU a mis en place au cours des dernières années divers partenariats multipartites visant à mobiliser des ressources supplémentaires et à intensifier l'action menée en faveur de la réalisation de certains objectifs du Millénaire. Il s'agit par exemple du mouvement Toutes les femmes, tous les enfants, de l'initiative Énergie durable pour tous, de l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, du Défi Faim zéro, de l'initiative Renforcer la nutrition et de l'Appel à l'action en faveur de l'assainissement.

Des organisations privées ont en outre accordé des financements à des conditions de faveur. En 2012, le montant net total des subventions des organisations non gouvernementales et autres organisations bénévoles privées s'est élevé à 29,8 milliards de dollars.

Partenariats mondiaux de l'après-2015 : les défis à relever

Le dix-septième objectif de développement durable qui a été proposé définit diverses composantes de base du partenariat mondial pour le développement durable relatives à la finance, à la technologie, au renforcement de capacités, au commerce et aux questions structurelles, étant entendu que le partenariat mondial pour le développement durable devrait être complété par des partenariats multipartites.

À l'avenir, les partenariats mondiaux devront relever divers défis, dont quelques-uns sont décrits ci-après.

Outre la réalisation par les pays développés de l'objectif qui consiste à consacrer 0,7 % de leur RNB à l'APD aux pays en développement, dont 0,15 % à 0,20 % aux pays les moins avancés, l'APD doit être allouée de manière plus stratégique, afin que les priorités qui consistent à éliminer la pauvreté extrême et à s'engager à l'échelle mondiale sur la voie d'un développement durable soient simultanément réalisées.

Il faut non seulement continuer d'accroître l'accès – en franchise de droits et hors contingent – des pays les moins avancés aux marchés et conclure de manière équitable le Cycle de négociations de Doha de l'Organisation mondiale du commerce, mais également renforcer la cohérence entre d'une part les politiques commerciales et d'autre part les politiques économiques, sociales et environnementales.

Les réglementations et conditions en vigueur relatives aux flux financiers illicites et à l'évasion fiscale restreignent souvent les efforts déployés par les gouvernements des pays en développement en vue d'accroître leurs revenus intérieurs. Des mesures ont été prises en vue de mieux faire correspondre les compétences fiscales et la création de valeur et l'activité économique réelle, ainsi que d'améliorer la transparence et de renforcer les cadres de réglementation nationaux et internationaux, dans le but de favoriser l'adoption de pratiques responsables dans la gestion des entreprises et le secteur bancaire. Il conviendra d'évaluer et de prendre en compte comme il se doit les effets distributifs sur les pays en développement de tout projet de réforme du cadre international de coopération fiscale entrepris après 2015.

Les migrations peuvent être sources de transformation, en permettant à des millions de personnes de s'extirper de la pauvreté par leur labeur et de contribuer au développement de leur pays d'origine comme de leur pays d'accueil. Pour que les

migrations puissent pleinement concourir au développement de manière durable et équitable et sans exclusive, il faut impérativement protéger les droits des migrants, c'est-à-dire veiller à ce que ces derniers et leur famille aient accès à l'emploi et la protection sociale sur un pied d'égalité et qu'ils puissent bénéficier du meilleur état de santé et de la meilleure éducation possibles, indépendamment de leur statut migratoire. Il est également nécessaire de renforcer la coopération internationale en vue d'éliminer le trafic d'êtres humains.

L'incidence de l'humanité sur les écosystèmes de la planète a atteint un degré tel que les perspectives de développement durable sont maintenant compromises. La nécessité de combattre à l'échelle mondiale les problèmes environnementaux tout en respectant le principe susmentionné des responsabilités communes mais différenciées est maintenant de mieux en mieux admise. Les pays développés se sont par exemple engagés à affecter d'ici à 2020 100 milliards de dollars par an aux seules mesures à prendre face aux changements climatiques dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, bien que les progrès accomplis à cet égard soient pour l'instant peu encourageants. L'initiative Énergie durable pour tous, lancée par le Secrétaire général en 2011 en vue de mettre l'énergie durable à la portée de tous d'ici 2030, est un bon exemple de partenariat multipartite entrepris dans ce domaine. Il convient cependant d'accroître le financement et les activités de tous les types de partenariat mondial et d'en élargir également la portée.

Enseignements relatifs à l'élaboration de données

Les objectifs du Millénaire pour le développement ont conduit à d'importants progrès en matière d'élaboration et de communication de données, et par conséquent de suivi. Le suivi des 21 cibles et 60 indicateurs définis dans le cadre des objectifs du Millénaire a nécessité des améliorations considérables de l'élaboration et de la communication de données.

Le programme de développement pour l'après-2015 présentera probablement d'immenses défis sur le plan statistique. Les 17 objectifs de développement durable et 169 cibles correspondantes requièrent une quantité de données d'un tout autre ordre de grandeur. Puisque les objectifs de développement durable feront l'objet d'une plus grande adaptation à l'échelle nationale, il faudra en outre autoriser des variations sur le plan national tout en gardant la possibilité de comparer les données entre pays et de les regrouper au niveau mondial. L'après-2015 se caractérisera également par une hausse considérable des données disponibles, y compris les données en temps réel. Utiliser ces plus grandes quantités de données et les exploiter de sorte qu'elles complètent les données officielles constituera un défi de taille. Le programme de développement pour l'après-2015, fondé sur les objectifs de développement durable, nécessitera une évaluation adéquate du capital environnemental et l'intégration des comptes des revenus et des comptes d'environnement nationaux. Il faudra intensifier les premiers progrès accomplis à cet égard à l'ONU dans le cadre du Système de comptabilité environnementale et économique, et les résultats de ces travaux devront être adoptés par tous les États Membres.

Les avancées réalisées en matière d'élaboration et de communication de données dans le cadre des objectifs du Millénaire constituent de solides bases qui aideront la communauté internationale à relever ces défis.

Rester fidèle à l'esprit des objectifs du Millénaire pour le développement

La communauté internationale dispose des techniques et des ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté et s'engager sur la voie du développement durable. L'enseignement le plus important à tirer des objectifs du Millénaire pour le développement est le suivant : il est possible de surmonter les obstacles sociopolitiques et de faire en sorte que tous les pays, et tous les groupes que ces pays comprennent, unissent leurs efforts aux fins de la réalisation d'objectifs communs de développement. Cet enseignement incarne parfaitement l'esprit dans lequel les objectifs du Millénaire pour le développement ont été adoptés et c'est cet esprit qu'il nous faudra préserver et renforcer dans les années à venir afin de réaliser les objectifs de développement durable et plus généralement le programme de développement pour l'après-2015.
